



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 16 décembre 2021 -

Etaient présents :

M. BAILLON, M. HOYAUX, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, Mme MELLAC, M. PICHON, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme BONNEAU, M. DAGNEAU, Mme DIRIK, M. WEIDMANN, Mme LESPINET-NAJIB, Mme SAUBADU.

Etaient représentés :

Mme DURRANS, M. LAGORCE, Mme SION-JENKIS, M. BARROS, Mme BASKA, Mme BOUZOU, M. BRUNETEAU, M. DUBREUCQ, M. GADAIS, Mme LUIJTEN.

Etaient invités :

M. DUVERNEUIL, Mme LAFOURCADE, Mme MIRAS, Mme PINEDE.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00.

Elle prévient que les prochaines CFVU auront lieu les 20 janvier et 17 mars.

Nombre de membre présents	18
Nombre de membres représentés	10

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

☞ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021.**

II/ SESSION D'EXAMEN 2022

Mme Mellac explique que dans le contexte de très forte reprise épidémique, les étudiants Covid+ ou cas contact convoqués aux examens pendant leur période d'isolement seront incités à rester chez eux et se verront proposer des épreuves de substitution. Celles-ci, comme mentionné dans le projet de délibération, (à l'exception des épreuves relevant d'une LAS) « peuvent être de nature ou de durée différentes des MECC initiales mais répondront au même degré d'exigence d'évaluation des connaissances et compétences. Ces épreuves de substitution seront organisées dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de fin de la session ».

Pour pouvoir organiser les épreuves de substitution, les étudiants Covid+ ou cas contact devront impérativement se signaler avant la date et l'heure de l'examen concerné. Les étudiants rempliront un formulaire en ligne via *Signalement COVID*. Les étudiants COVID+ devront joindre le résultat d'un test PCR ou antigénique positif et les étudiants cas contacts valideront leur formulaire en attestant sur l'honneur la sincérité de leur signalement.

Cette procédure sera rappelée dans les consignes examens affichées et diffusées à l'attention des étudiants et personnels.

Elle signale que la majorité des universités ont décidé la mise en place d'un dispositif similaire. Celles l'ayant mis en place dès l'année dernière ont constaté une faible mobilisation du dispositif (L'université Paris Sorbonne a comptabilisée le signalement d'une vingtaine d'étudiants seulement).

Il ne s'agit donc pas de parler de session de substitution mais d'une réorganisation de quelques épreuves. Les épreuves pourront être de nature ou de durée différentes afin de laisser toute liberté aux enseignants d'envisager le sujet au regard du nombre d'étudiants concernés.

Elle rappelle qu'un délai de prévenance de 15 jours est nécessaire avant l'organisation d'une épreuve de substitution. Il peut être envisagé d'organiser l'épreuve pendant la période d'examens en fonction des dates d'isolement des étudiants et si les étudiants donnent leur accord.

Mme Lebraud s'inquiète de la charge de travail représenté par le traitement de ces demandes par le bureau des examens en même temps que la tenue de la session d'examens.

Elle soulève un problème d'équité entre les étudiants absents pour maladie qui devront se présenter en seconde session et ceux déclarés Covid+ ou cas contact qui bénéficieront d'épreuves de substitution.

Elle pense qu'avant d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'une session d'examens supplémentaire, il convient d'attendre de connaître le nombre d'étudiants qui se signaleront.

Pour toutes ces raisons, elle signale son intention de voter contre cette proposition.

Mme Mellac craint qu'en l'absence de cette mesure, la session d'examen soit mise en péril en raison de l'utilisation du droit de retrait par certains surveillants, personnels et étudiants.

Elle signale que dans chaque salle d'examen, des places seront laissées vacantes pour permettre aux étudiants le souhaitant de se placer en retrait.

Mme Lebraud demande si les salles informatiques et notamment les claviers d'ordinateur seront désinfectés à chaque fin d'épreuve.

Mme Miras dit que des sprays supplémentaires ont été distribués et seront mis à disposition à l'entrée des amphithéâtres. Pour la salle K, il est prévu une désinfection par le personnel.

Mme Mellac propose de relayer cette question à la DGS.

Mme Lebraud indique que le bureau des examens n'a pas à supporter l'intégralité de ces tâches et renvoie à la présence d'un référent COVID au sein de l'établissement.

M. Valat ne pense pas que la mise en place de ce dispositif induise une rupture d'égalité entre étudiants. Il s'agit d'une mesure de santé publique visant à éviter que des étudiants asymptomatiques en particulier ne se présentent aux examens et risquent de contaminer leurs camarades. La contrepartie consiste à leur proposer des épreuves avant la fin du semestre leur permettant de valider leurs examens en session 1.

Il signale son intervention auprès de Mme Barbotin pour faire état des difficultés rencontrées par l'organisation des examens en présentiel après deux années en distanciel soulignant notamment le manque de personnels d'appel et de surveillants et rappelle que la bonne tenue des examens repose sur la solidarité interservices.

M. Arcelin s'interroge sur la question du droit de retrait des personnels et étudiants pendant les examens alors que les cours sont organisés jusqu'à présent en présentiel. Si on estime qu'il y a un danger grave et imminent, il convient de s'interroger sur l'organisation d'une session d'examen en présentiel. Concernant les épreuves de substitutions, il se dit favorable au respect des MECC en vigueur.

Mme Ong Van Cung comprend la stratégie proposée. Néanmoins, elle se dit gênée par la rupture d'égalité entre les étudiants cas Covid+ ou cas contacts et les autres. Elle se demande s'il ne faudrait pas proposer ce dispositif à toute personne malade.

Elle s'inquiète de devoir organiser des épreuves de substitution alors que les cours auront repris. Le principe civique devrait faire que lorsque l'on est malade, on ne vient pas et on passe ses examens lors de la session de rattrapage.

Mme Mellac dit que l'objectif n'est pas de prendre deux mois pour évaluer ces étudiants. Toutefois, au-delà de ce délai, la mesure n'aura pas été respectée.

Mme Bouchiba-Fochesato rappelle que la surveillance d'un examen répond à une obligation de service et que toute absence doit être justifiée. Les enseignants comme les personnels BIATSS sont des agents du service public et les examens sont leur cœur de métier.

M. Valat comprend la position défendue par Mme Ong Van Cung mais fait une différence entre les étudiants atteints de maladie saisonnière et l'urgence de la situation sanitaire qui répond à une contagiosité des variants.

En réponse à M. Arcelin, il rappelle qu'il s'agit d'examens et non d'un concours. Le ministère dans le cadre de l'arrêté Licence évoque le principe d'équité et non celui d'égalité. Il s'agit ainsi d'assurer une équité du traitement et un niveau de compétences et connaissances similaires.

Mme Rahou signale que Mme Lebraud a bien évoqué un souci d'équité et pense que la mise en place de cette mesure rompt ce principe. Elle soutient les interventions précédentes de Mmes Lebraud et Ong Van Cung ainsi que celle de M. Arcelin.

Elle rappelle que l'absence injustifiée aux examens terminaux ne peut pas être transformée en absence justifiée et que la session de rattrapage permet à tous les étudiants absents de repasser leurs épreuves et que celle-ci ne doit être dépréciée. Elle pense que la mise en place de cette délibération démontre une mauvaise anticipation de la session d'examens.

Mme Mellac rappelle que le choix de l'organisation de la session d'examen en présentiel a été votée collectivement par la CFVU. En cette période, nous devons faire de nombreux choix avec les informations dont nous disposons et qui évoluent très rapidement. Cette nouvelle disposition s'impose donc en raison de la vague épidémique actuelle.

M. Dagneau rejoint en grande partie les propos portés par Mme Ong Van Cung et évoque le sentiment d'injustice de certains étudiants face à cette mesure.

La prise de position autour de cette mesure est difficile surtout considérant la pression autour du rattrapage. Devoir se présenter au rattrapage est rarement positif pour un étudiant, notamment lorsque celui-ci vise un master sélectif. Il comprend cependant l'objectif sanitaire de cette mesure mais se déclare toutefois gêné par le changement de nature et de durée des épreuves de substitution et craint des recours de la part de certains étudiants.

Il demande que l'information sur l'existence de ce formulaire de signalement soit relayée aux personnels d'accueil et que soit envisagé un renforcement de la cellule COVID pendant la période des examens pour rééquiper et désinfecter les salles.

Mme Miras dit que les consignes seront adressées à destination des enseignants et des personnels d'appel.

Mme Mellac rappelle qu'il est du ressort de la cellule de crise de discuter de ces questions. Nous arrivons malheureusement aujourd'hui à la limite d'une disponibilité de personnels au sein de l'établissement.

Mme Lebraud remercie M. Dagneau de son intervention et appuie la nécessité d'un renfort en personnel pendant la session d'examens. Elle signale que cette disposition a déjà été ajoutée aux consignes d'examens adressées aux enseignants.

M. Pichon demande si cette mesure concerne les deux sessions.

Mme Mellac répond que cela ne concerne que la session de janvier en raison du profil épidémique du variant Omicron.

M. Valat dit qu'il est proposé une délibération la plus large possible afin de ne pas avoir à statuer de nouveau pour le second semestre.

Mme Mellac ne souhaite soumettre cette délibération que pour la seule session de janvier et ne souhaite pas ce cas de figure pour les prochaines sessions.

M. Weidmann dit que les élus étudiants sont favorables à la seule adaptation de cette délibération à la session de janvier. Il pense qu'il serait uniquement acceptable que les évaluations de substitution soient différentes de celles prévues dans les MECC dans le cadre du contrôle terminal. Il trouve gênant que la responsabilité de se signaler n'incombe qu'à l'étudiant.

Mme Miras prévient que c'est à l'individu de se signaler en présentant un test PCR positif. Elle signale que des actualités vont être mises à jour sur le site étudiant et relayées sur les réseaux sociaux pour informer les étudiants de la mise en place de ce dispositif.

Mme Mellac signale qu'un mail va être adressé à l'ensemble des enseignants pour informer le plus largement possible la communauté.

M. Valat indique que cette délibération a vocation à s'appliquer au contrôle terminal. En effet, le règlement des études prévoit l'organisation d'épreuves de substitution dans le cadre du contrôle continu. De plus, il n'est pas possible d'organiser des épreuves de contrôle continu pendant la période de contrôle terminal hormis pour les formations en contrôle continu intégral.

L'organisation d'épreuves de même nature amèneraient à des contraintes supplémentaires sur les services administratifs et les enseignants et pense qu'il faut conserver une certaine souplesse en fonction du nombre d'étudiants concernés.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	26
Contre :	7
Pour :	19

➡ **La CFVU approuve la délibération relative à la mise en œuvre d'épreuves de substitution dans le cadre de la session de janvier 2022 pour les étudiants Covid+ ou cas contact.**

III/ MODALITÉS D'ADMISSION 2022 EN DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE DE PREMIER CYCLE ET DIPLOME D'UNIVERSITÉ

Mme Mellac rappelle que la procédure d'admission permet en particulier de s'assurer que les conditions d'accès dans l'année de formation demandée sont remplies.

L'examen du dossier porte sur la motivation, le curriculum vitae, les notes et résultats du baccalauréat, du DAEU ou du titre étranger et des années post bac. Une attention particulière est portée sur la ou les disciplines visées.

Le cas échéant, des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat (travaux personnels, entretien, audition...). Ces éléments seront précisés par formation dans Apoflux.

Elle présente le calendrier d'admission.

M. Dagneau signale qu'en raison de l'imposition de capacités d'accueil par le ministère et malgré l'obligation pour l'université de mettre en place ces capacités compte tenu des moyens insuffisants qui lui sont alloués, les élus étudiants font le choix de s'abstenir lors de ce vote.

Mme Rahou signale une erreur dans le nom des responsables de musique actuelle.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	16
Pour :	16

➡ **La CFVU approuve les modalités d'admission 2022 de 2^{ème} et 3^{ème} année de licence et diplôme d'université.**

IV/ MODALITÉS D'ADMISSION 2022 EN LICENCE PROFESSIONNELLE (HORS IUT)

Mme Mellac présente le calendrier d'admission des licences professionnelles :

UFR Langues et civilisations

	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	Pièces complémentaires	Modalités (entretien, audition, dossier, travaux)	Publication avis	Capacité d'accueil
Mention Métiers du Commerce international						
Licence pro Développement à l'international des PME et des ETI	02/05/2022	23/05/2022	30/05/2022	Dossier + entretien	04/07/2022	25

UFR STC

	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	Pièces complémentaires	Modalités (entretien, audition, dossier, travaux)	Publication avis	Capacité d'accueil
Mention Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire						
Licence professionnelle Chargé de projet solidarité et Développement Durable dans les pays du Sud	25/04/2022	16/05/2022	20/05/2022	Dossier + entretien	24/06/2022	24
Mention Développement de Projets de Territoires						
Licence professionnelle Valorisation, Animation et Médiation des Territoires Ruraux	15/04/2022	25/05/2022	06/06/2022	Dossier	15/06/2022	20

Elle signale que les licences professionnelles de l'IUT seront soumises au vote d'une prochaine CFVU. Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants : 28
Suffrages exprimés : 17
Pour : 17

➡ **La CFVU approuve les modalités d'admission 2022 de licence professionnelle.**

V/ CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES VŒUX DES BUT

Mme Mellac présente les critères généraux d'examen des vœux (CGEV) des BUT. Considérant qu'il appartient aux instances compétentes de l'établissement de déterminer, conformément aux dispositions susvisées, les critères généraux d'examen des vœux (CGEV) et les modalités de recrutement dans les formations de 1ère année de 1er cycle de l'enseignement supérieur. Les CGEV sont destinés à permettre aux formations de préciser les éléments quantitatifs ou qualitatifs qui serviront de cadrage aux commissions d'examen des vœux (CEV) dans la définition des critères précis et modalités d'examen des dossiers. Ils constituent des éléments essentiels d'information aux candidats. Ils sont publics et revêtent un caractère obligatoire (article D. 612-1-5 du code de l'éducation). Les CGEV sont répartis dans 5 champs d'évaluation définis au niveau national.

Les capacités d'accueil, les attendus locaux et les critères généraux d'examen des vœux ont été présentés et votés en Conseil d'Institut le mercredi 8 décembre 2021.

Elle signale que le Rectorat a déjà formulé un rejet à cette demande.

Éléments pris en compte pour l'examen des vœux

Les formations sont sélectives. Compte tenu de la pandémie, la sélection s'opère cette année exclusivement sur dossier.

Les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers sont multiples. Ils concernent : la qualité du parcours scolaire, les notes et les appréciations, l'assiduité et le comportement, les résultats des épreuves anticipées au baccalauréat, les résultats des épreuves du baccalauréat, la qualité de l'orthographe, la qualité et la pertinence du projet de formation motivé en lien avec le projet professionnel, la précision et le soin des réponses argumentées apportées aux demandes de pièces complémentaires. Celles-ci peuvent revêtir différentes formes : compte-rendu de rencontre ou d'expérience, book, questions complémentaires, indication d'un lien internet menant vers des réalisations...

L'ensemble de ces éléments doit permettre d'apprécier la motivation et la capacité d'engagement des candidats, notamment les pré-expériences ou expériences, les centres d'intérêts et les réalisations péri ou extrascolaires (stages, bénévolat, travail saisonnier, etc.), les connaissances ou les lectures en lien avec la spécialité demandée, les compétences (techniques, informationnelles, rédactionnelles, etc.), les aptitudes (relationnelles, créatives, etc.), la culture générale.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17

➡ La CFVU approuve les critères d'examen des vœux pour les BUT.

VI/ MODALITÉS D'ADMISSION 2022 EN MASTER JOURNALISME

Mme Mellac signale que le master Journalisme a reçu un accord oral de la part du ministère de ne passer par la plateforme Trouver mon master. La procédure de recrutement des candidats en 1ère année de Master Journalisme continuera de s'effectuer sur la plateforme « Apoflux ».

Le concours de Journalisme est organisé selon les modalités suivantes :

– **Epreuves écrites d'admissibilité :**

Les épreuves écrites d'admissibilité sont réalisées à distance, dans un délai de 20 jours. Elles sont adressées aux candidats dont le dossier d'inscription au concours a été administrativement validé par le secrétariat de l'IJBA dans les délais fixés. Les épreuves écrites sont au nombre de six et permettent d'appréhender le profil du candidat, la cohérence de son projet, ses capacités rédactionnelles, sa connaissance du milieu journalistique et des pratiques professionnelles, son sens de l'information et sa créativité. Chaque épreuve fait l'objet d'une consigne précise, avec une indication de longueur maximale à ne pas dépasser. L'ensemble des six épreuves doit apparaître sur un unique document au format PDF, déposé par le candidat avant la date limite (voir ci-dessous) sur la plateforme APOFLUX. La totalité des textes de ce document ne doit pas excéder 7400 signes

espaces compris. Chaque épreuve écrite est évaluée sur 10 points, pour un total maximal de 60 points. Quart de point et demi-point sont autorisés.

– Epreuve orale d’admission :

Les 180 à 200 candidats les mieux classés à l’issue des épreuves écrites sont convoqués à un entretien oral de 45 minutes, comprenant cinq temps : correction d’un texte en français (10 points), connaissance de l’actualité et culture générale (10 points), motivation (20 points), présentation d’un article journalistique de référence (10 points) et sujet libre journalistique (15 points). Cette évaluation sur 65 points maximum est ramenée à une note sur 40 (division du score obtenu sur 65 par 1,625).

La note obtenue sur 40 peut comprendre 2 chiffres derrière la virgule (arrondissement au centième le plus proche). Les entretiens oraux pourront se dérouler en présentiel total ou en distanciel total, en fonction de l’évolution de la situation sanitaire et du choix de la commission de recrutement.

– Classement final :

Le classement final des candidats au concours est calculé en ajoutant la note obtenue sur 60 aux écrits à la note obtenue sur 40 à l’oral, pour un total maximal de 100 points. S’il doit y avoir départage d’ex-aequo, il sera tenu compte en priorité de la note relative à la motivation.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17

➡ **La CFVU approuve les modalités d’admission 2022 du master journalisme.**

VII/ NOF 2022-2026 : INTITULÉS DES PARCOURS DE FORMATION

Mme Mellac signale qu’il s’agit d’arrêter les noms des parcours de formation.

Elle mentionne des coquilles présentes sur le document déposé sur le BV : le parcours philosophie-santé ne doit pas être mentionné comme nouveau, à l’inverse le parcours LLCER Italien doit l’être et aucune réserve n’est faite sur l’ouverture des parcours basques.

Elle soulève le problème de la dénomination similaire des parcours Anglais-Allemand dans les mentions LEA et LLCER.

Mme Groult évoque la nécessité d’une logique de libellé des parcours au sein d’une même mention afin de permettre une meilleure lisibilité des requêtes et de visibilité des formations dans Parcoursup.

M. Hoyaux demande la correction de l’intitulé du parcours de L3 Géographie sociale et politique, Développement, Territoire.

M. Pichon remarque une potentielle confusion de libellés entre la licence professionnelle communication éditoriale et digitale portée par l’IUT et le master communication politique et éditorialisation digitale. Dans un souci de cohérent d’ensemble et de lisibilité, il serait important discuter avec les responsables des formations.

Mme Miras rappelle que la saisie dans les plateformes Parcoursup et Trouver mon master s'est achevée la veille.

M. Valat dit que cette délibération répond à une demande règlementaire et vise à déterminer les intitulés de parcours type indiqués sur les diplômes.
Il n'y a donc pas de confusion possible pour un étudiant sur la détermination des parcours-type entre les mentions LEA et LLCER en Anglais-Allemand.

Mme Mellac s'interroge sur les intitulés des parcours type Langue-Information-communication et Information-communication-Langue.

M. Valat dit que ce choix d'intitulé a été fait par les formations lors de la construction de la précédente offre de formation. L'étudiant reçoit à l'issue de sa formation, deux diplômes : une licence LLCER Anglais et une licence Information-communication.

Mme Mellac souhaite que l'on uniformise ces deux intitulés.

Mme Groult signale que le parcours Histoire et Cultures des Mondes Anciens se situe à la fois sous les mentions Histoire et Humanités. Et que le parcours type Mondes modernes et contemporains est rattaché au domaine Arts, lettres, langues.

Elle demande enfin une homogénéisation pour les parcours type des masters mentions MEEF.

Mme Mellac répond que le parcours Histoire et Cultures des Mondes Anciens est un double diplôme. Pour les MEEF, elle propose de supprimer l'acronyme des formations l'indiquant puisque la mention porte l'idée du MEEF.

Mme Groult dit qu'il faudra rappeler les mentions dans les intitulés étapes des LLCER et LEA.

Mme Mellac propose donc d'uniformiser les parcours Information-communication-Langue.

Mme Groult répond que cela risque de poser des problèmes lors du décompte des inscriptions.

M. Valat rappelle qu'il s'agit ici de répondre à l'obligation d'afficher ces parcours types sur les parchemins de diplôme. L'exploitation des données se fait quant à elle au niveau des étapes.

M. Arcelin souhaite rester prudent sur le changement de l'intitulé du parcours type Information-communication-Langue évoquant un véritable choix pédagogique des formations.

M. Valat dit qu'il n'y a pas urgence à voter ces parcours type. Il est toutefois important de les adopter notamment en cas de changement d'intitulé en cours de contrat.

Compte tenu de l'absence de réponses probantes concernant certains libellés, Mme Mellac propose de reporter le vote de ce point à la CFVU du mois de janvier.

VII/ APPELS A PROJET RÉGION 2021

M. Dagneau présente les deux projets ont été retenus pour les appels à projet Région 2021 :

Le projet Pratiques sportives « bien-être » pour tous :

L'Université Bordeaux Montaigne compte les activités sportives parmi les éléments majeurs de sa vie de campus, avec de nombreux étudiants inscrits en pratiques sportives. Les confinements ont mis en évidence l'importance des pratiques « bien-être », comme en atteste le succès des animations dans ce domaine proposées en ligne. Elles ont permis à de nombreux étudiants de mieux vivre les périodes de confinement.

Dans ce contexte, l'objectif de ce projet consiste à se doter de nouveaux espaces sportifs permettant de développer les pratiques « bien-être ». Compte tenu de l'impossibilité de bâtir à court terme de nouveaux espaces sur notre domaine, il convient de trouver des lieux modulables afin d'optimiser les lieux déjà existants et permettre une utilisation mixte de ces lieux (activités pédagogiques / activités sportives).

Les résultats attendus sont les suivants :

- Une offre sportive renforcée, complémentaire des activités pédagogiques, qui œuvre pour la réussite des étudiants et répond à leurs nouveaux besoins (bien-être et gestion du stress).
- Une offre sportive adaptée et ouverte aux étudiants en situation de handicap.
- Des activités sportives disponibles directement dans les locaux de l'université, pour un campus mieux occupé, notamment en soirée.

M. Dagneau rappelle que l'université dépend du SUAPS en terme d'installations sportives et pour lesquelles nous cotisons dans le cadre de la CVEC. A partir de 2021-2022, la cotisation augmente et de manière encore plus importante à partir de 2025. Jusqu'en 2020-2021, cette cotisation représentait 80 000 €/an. En 2025, cette cotisation s'élèvera à 220 000 €. Cette cotisation est calculée en fonction du temps d'occupation des installations sportives par l'université.

Afin de pallier ce problème, une identification des besoins a donc été menée avec le DAPS et la réflexion s'est portée sur la recherche de nouveaux espaces sportifs et notamment l'optimisation de salles disponibles au sein de l'université. Deux salles d'ateliers de pratiques artistiques (L010 et L012) ont été identifiées. Ces salles ont l'avantage d'être indépendantes avec un accès par l'extérieur, ce qui permet leur utilisation en soirée.

Il est envisagé d'installer une paroi amovible entre les deux salles. Cette paroi permettrait de ne pas bousculer l'organisation des cours en journée et sans la paroi, cette salle représentera une surface de 260 m² permettant la pratique sportive.

Il est envisagé de poser un revêtement du sol facilement nettoyable et adapté à la pratique sportive et l'achat de mobilier mobile : tables avec plateaux inclinables afin de permettre leur stockage.

Il est également envisagé de créer un accès PMR afin de permettre l'accès aux pratiques bien-être aux personnes en situation de handicap.

Une rencontre a été organisée avec l'UFR Humanités afin de s'assurer de la bonne articulation entre les pratiques artistiques et sportives et de garantir une isolation phonique entre les deux espaces pour permettre la bonne tenue des cours.

Eléments financiers :

	Budget prévisionnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Subvention Région	58 474,30 €	1264, 80 €	57 209,50 €
Financement Etablissement	57 725,70 €	316,20 €	57 209,50 €
Co-financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	116 000, 00 €	1 581,00 €	114 419,00 €

Ce projet repose essentiellement sur un budget d'investissement. Les dépenses de fonctionnement concernent surtout l'achat de matériel nécessaire à la pratique sportive tels que les tapis de gym douce. Le projet ne comprend pas l'intervention de partenaires extérieurs. Il sera exclusivement cofinancé par la Contribution vie étudiante (CVEC). L'enveloppe CVEC déjà réservée aux dépenses liées aux pratiques sportives bien-être et reportée depuis 2018 sera allouée à ce projet.

Le projet Espaces de vie étudiante, espaces de socialisation et de citoyenneté :

Pour répondre aux conséquences de la crise sur les conditions de vie des étudiants, l'Université Bordeaux Montaigne s'est fixée pour priorité d'encourager la reprise d'une vie de campus dynamique et inclusive favorisée par des espaces de socialisation, de culture et d'initiatives citoyennes. Au cours des concertations organisées avec les étudiants, le constat établi fait état d'un manque de lieux agréables pour se réunir, se détendre, se restaurer ou organiser des activités.

Ce projet a ainsi pour objectif de redynamiser la Maison des étudiants (MDE) comme pôle de vie principal, et de créer plusieurs autres espaces sur le campus de Pessac et ses sites décentralisés (Agen, Bordeaux-Renaudel). Il a également pour objectif de sensibiliser les étudiants à l'engagement citoyen et au développement durable, de faire connaître les initiatives existantes et d'encourager l'émergence de nouvelles.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Des lieux de vie de proximité qui favorisent le bien-être et les initiatives des étudiants sur le campus ;
- Un auditorium rééquipé en véritable salle de spectacle pour développer l'activité culturelle à destination de la communauté du campus de Pessac et de la cité ;
- Une programmation hebdomadaire d'activités, en collaboration avec les associations étudiantes et les partenaires extérieurs (sensibilisation au développement durable, événements culturels et associatifs).

M. Dagneau signale que le réaménagement et l'agrandissement de la MDE prévoit un gain de 90 m² (agrandissement sur l'espace de la Coop et de la galerie) + un agrandissement de l'espace à l'étage par une mezzanine de 30 m² afin de créer des espaces de réunion. Un foyer sera également créé à la place du photomaton et de la buvette.

Pour des questions de sécurité, le mobilier devra rester fixe.

Il est également prévu la réinstallation électrique, la création d'un espace d'exposition et la mise en place de vidéo projecteur pour diffuser les actualités de la vie étudiante.

L'auditorium sera également rééquipé d'une scène accessible aux PMR, une régie sera mise en place, des travaux de sonorisation, d'éclairage, de chauffage et de réfection de l'assise des gradins sont également envisagés.

La création d'espaces de détente et de lieu de vie étudiante sur les sites Renaudel et Agen font également partie de ce projet.

Largement inspiré du projet mené dans le cadre de la rénovation de la MDE de l'université de Poitiers et financé par la Région, les étudiants seront associés dans la conception des aménagements.

Eléments financiers :

	Budget prévisionnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Subvention Région	262 500€	8 000€	254 500€
Financement Etablissement	256 500€	2 000€	254 500€
Co-financement			
Total	519 000€	10 000€	509 000€

Le budget peut être amené à évoluer puisque des rendez-vous avec des partenaires et notamment avec la mairie de Pessac sont prévus.

Un co-financement avec l'université de Bordeaux dans le cadre de la continuité de Campus en commun est envisagé.

Il s'agit pour ce projet aussi de reprogrammation de projets CVEC qui n'ont pas abouti. Des fonds fléchés pour la réfection de la Coop seront également utilisés.

Mme Mellac évoque le besoin crucial pour notre établissement de s'équiper durablement afin d'être libre de nos choix en matière sportive.

Ces projets rappellent les tensions imposées par nos différents bailleurs : le ministère sur l'absence de création de nouveaux locaux, la Région qui offre un délai contraint pour développer des projets, les faire approuver dans les instances et les déposer.

M. Hoyaux dit que le projet de la MDE reflète l'expression d'un manque criant d'espace pour les étudiants. Il rappelle qu'au départ cette MDE devait être complétée par la construction de deux autres au sein des deux autres UFR, ce qui explique son sous-dimensionnement.

Il se dit triste qu'il y ait aujourd'hui une polarisation de l'établissement vers ce lieu et souhaite que de futurs projets aillent au bout de cette idée.

Mme Mellac répond que la création d'espaces d'exposition et de travail collectif sont prévus dans le cadre de l'Opération Campus.

M. Dagneau signale que la reconfiguration du bâtiment H a permis l'accueil de quatre locaux associatifs.

Dans le cadre de l'Opération Campus, il est prévu l'aménagement d'espaces de vie étudiante dans le patio du carré.

En revanche, aucun pôle associatif n'est envisagé dans le cadre des travaux de l'UFR Langues.

La Région regrette la faiblesse de projets concernant la vie étudiante et signale sa volonté de financer ce type de projets.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU approuve l'appel à projet Région 2021 intitulé Pratiques sportives « bien-être » pour tous.**

Mme Mellac propose de passer au vote.

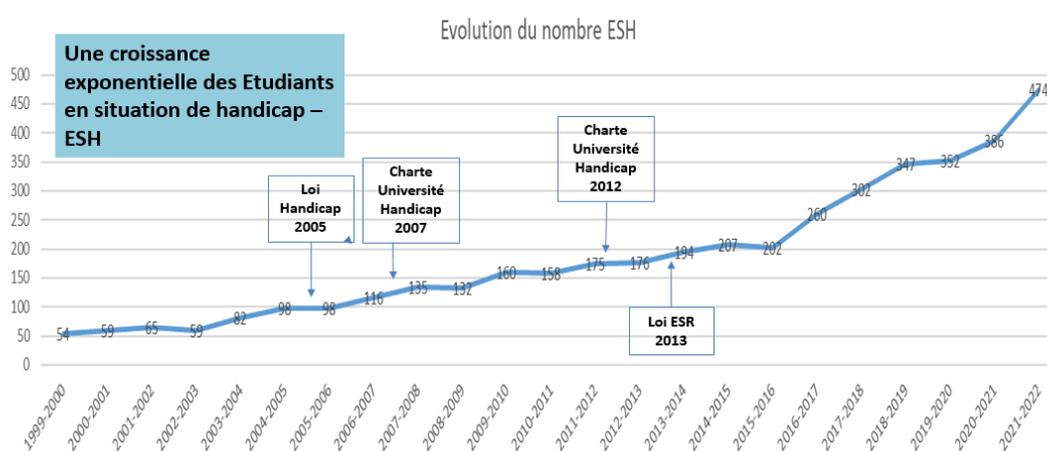
Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU approuve l'appel à projet Région 2021 intitulé Espaces de vie étudiante, espaces de socialisation et de citoyenneté.**

IX/ POINT SUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Mme Lafourcade fait un point sur la gestion du contrôle continu pour les étudiants en situation de handicap.



Pour l'année 2021-2022, nous comptabilisons dans l'établissement 474 étudiants en situation de handicap. Cette augmentation s'explique par une plus grande présence et une meilleure réussite des étudiants en situation de handicap dans le secondaire.

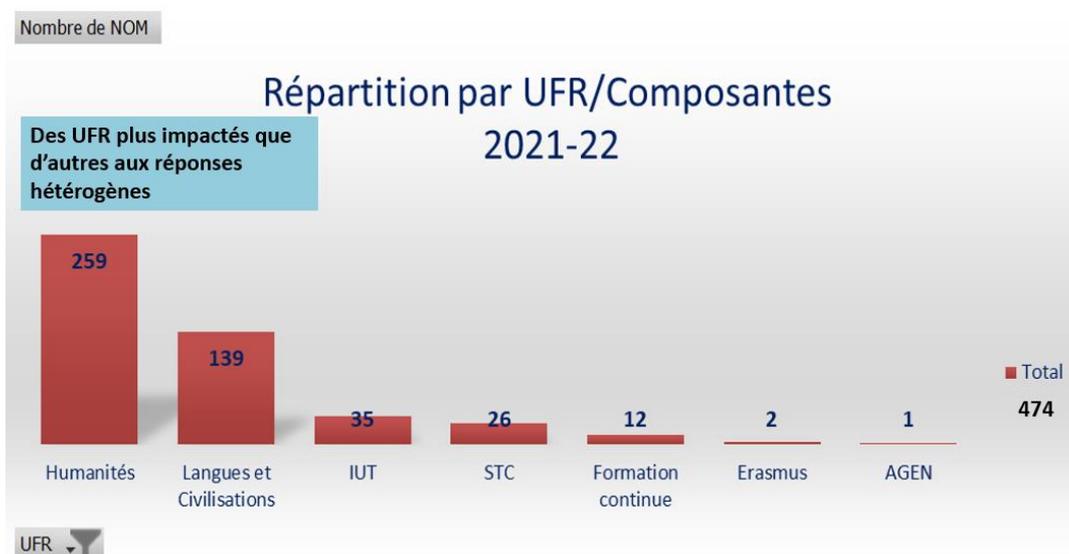
Cette courbe qui s'est accentuée les dernières années peut s'expliquer par un meilleur repérage de ces étudiants dans Parcoursup.

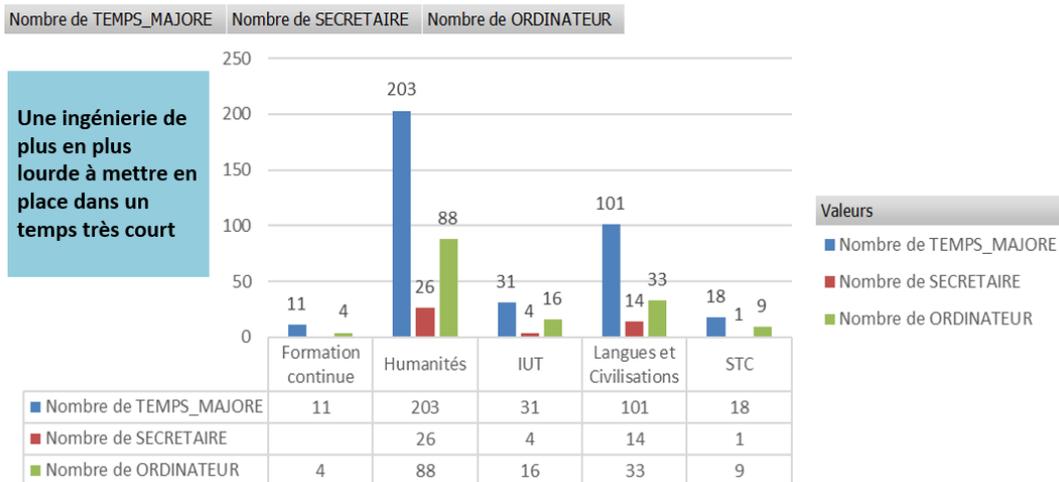


Elle rappelle que la majorit  des handicaps sont invisibles. Ainsi, les  tudiants ayant des troubles cognitifs et psychiques repr sentent aujourd'hui la plus grande part des  tudiants en situation de handicap. Cette tendance s'est accentu e avec la situation sanitaire et le confinement.

Elle souligne enfin les probl mes rencontr s dans le cadre de l'accompagnement des  tudiants pr sentant des troubles du spectre de l'autisme et des troubles d ficitaires de l'attention.

Une r partition et une gestion diff rente selon les composantes :





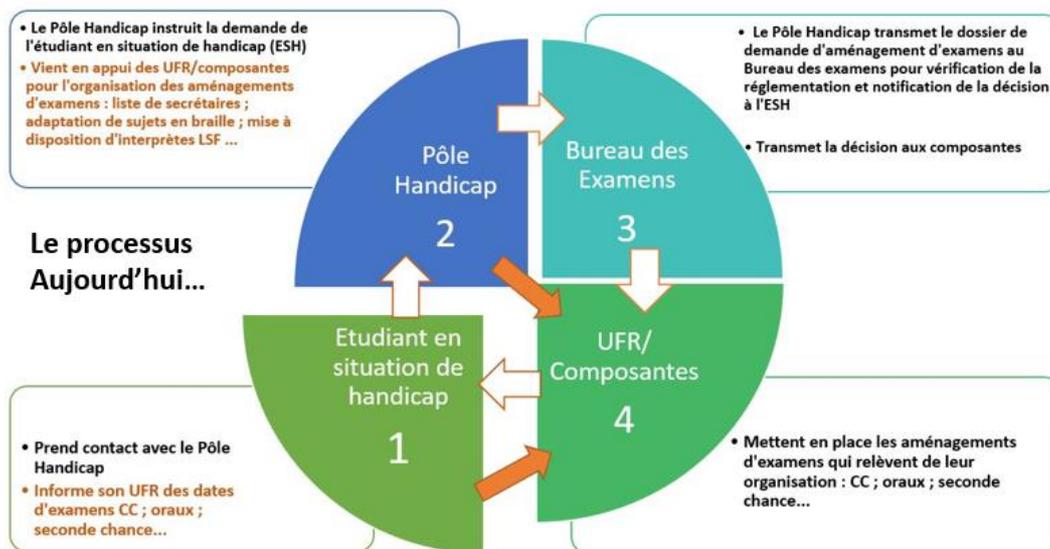
L'UFR Humanités compte le plus grand nombre d'étudiants en situation de handicap (259 étudiants). Concernant la gestion du contrôle continu, chaque UFR apporte des réponses différentes à la demande des étudiants selon sa culture et son organisation.

L'aménagement le plus demandé par les étudiants est le temps majoré ou tiers-temps. Cet aménagement implique une ingénierie de plus en plus lourde dans un temps contraint et entraîne de fréquents problèmes notamment en terme de disponibilité de salle, de difficultés d'organisation et de surveillance.

Le développement du contrôle continu intégral dans certaines formations accroît ces difficultés.

L'une des réponses les plus apportées ces dernières années est la mise à disposition d'ordinateurs pour les examens. Ce dispositif n'est pas sans poser quelques problèmes en terme de disponibilités de matériel et de salles en périodes d'examen.

Circuit de demande d'aménagement d'un contrôle continu pour un étudiant en situation de handicap :



Cette année, nous dénombrons 73 étudiants (tout niveau confondu) qui ont effectué une première demande d'aménagement de leur scolarité.

Les enjeux :

Harmoniser les pratiques et les processus de gestion au sein de l'université :

- Echéance : la rentrée prochaine et la mise en place de la nouvelle offre de formation
- Réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour aider à la mise en œuvre du contrôle continu

Pour mener à bien ce projet, la mise en place d'un groupe de travail à la recherche de processus co-construits impliquant chaque acteur doit être envisagé.

Mme Pinède pense que la mise en place du nouveau schéma directeur du handicap et de la nouvelle offre de formation permet de poser les problèmes et d'envisager des solutions pour la rentrée prochaine. La réunion du 9 novembre avec les référents handicap des composantes a permis d'échanger sur les pratiques de chacun et de noter les problèmes rencontrés.

Il s'agit désormais de co-construire une gestion du contrôle continu plus viable pour tous en intégrant le tiers-temps.

Mme Mellac se dit impressionnée par le déséquilibre du nombre d'étudiants en situation de handicap entre les UFR et se pose la question de la sélection de ces étudiants dans certaines formations. Elle pense que le problème majeur réside dans la circulation de l'information et la compréhension des pratiques par les enseignants.

Elle évoque la possibilité de faire participer les membres du bureau de la CFVU au groupe de travail.

M. Arcelin pense que le problème ne réside pas dans l'absence de procédures mais dans le manque de moyens.

Mme Mellac dit que le groupe de travail pourra faire émerger des solutions et notamment pour améliorer la gestion du temps majoré.

Mme Pinède pense également que le groupe de travail a une véritable importance et que les idées qui en émergeront permettra de sortir des limites des pratiques actuelles.

M. Valat souhaite savoir comment ont évolués les moyens alloués à l'université pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Il sait que la question des moyens n'est pas suffisante pour programmer des solutions efficaces et pense que le second critère à prendre en compte est le temps dévolu aux examens.

Mme Dirik pense que c'est une bonne chose d'envisager un groupe de travail et de rédiger un guide de bonnes pratiques mais souhaite que l'on réfléchisse aux problèmes rencontrés par les étudiants en situation de handicap dans l'ensemble de leur cursus et non seulement pendant leur période d'examen.

Mme Mellac évoque la création de groupes de travail sur la journée, la semaine et l'année dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation. Chaque sous-groupe de travail traitera des questions transversales dont les étudiants en situation de handicap et ceux à régime spécifique.

Mme Lafourcade répond à M. Valat.

En 1999-2000, les moyens reposaient intégralement sur les politiques d'établissement. Les établissements de SHS ont fait figure de précurseur sur le sujet en débloquent une ligne budgétaire pour les étudiants en situation de handicap.

La loi de 2005 a défini les responsabilités des universités dans son article 20 en inscrivant leur obligation de subvenir aux besoins des étudiants en situation de handicap.

7 500 000 € ont été versés en lois de finance nationale aux universités pour financer les aides aux étudiants. Cette enveloppe n'a dès lors pas augmenté et ce malgré l'augmentation constante des effectifs. Nous dénombrons aujourd'hui 35 000 étudiants en situation de handicap au niveau national.

La participation du ministère sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap est fixe et représente depuis 4 ans : 78 000 €/an. Le ministère considérant que dans le cadre du contrat quinquennal, l'établissement doit abonder le budget en cas d'augmentation des effectifs. Les subventions du ministère étant faites pour les aides directes en terme de compensation du handicap.

Le besoin a toutefois été entendu et une rallonge a été apportée par le ministère cette année. Elle ne permettra toutefois pas de couvrir l'intégralité des besoins.

M. Hoyaux pense que l'inclusion de l'étudiant de handicap au sein de structure comme notre université est bien souvent idéologique et n'est pas sans poser problème.

Il souligne l'effort fait depuis des années pour préciser aux composantes et in fine aux enseignants la détermination des droits pour les étudiants en situation de handicap. Dans le schéma proposé, il regrette toutefois que la place de l'enseignant ne soit pas analysée alors qu'il est en relation directe avec l'étudiant et qu'elle repose bien souvent sur la confiance entre ces deux parties.

Il signale que pour sa part, il a fait le choix de prendre en compte le tiers temps dans le temps total de l'examen.

Il s'interroge sur la possibilité d'offrir la possibilité à un étudiant de master d'effectuer un travail de recherche sur les besoins des étudiants en situation de handicap.

Mme Mellac se dit persuadée de l'importance d'aller dans le sens d'une inclusion toujours plus importante pour tous.

La rédaction d'un guide permettra de diffuser les bonnes pratiques et partager les façons de faire sans imposer un cadre très contraignant.

Même si la relation enseignant/étudiant est très importante, la circulation d'information entre les différents services est primordiale pour établir le constat médical de l'étudiant.

Mme Pinède évoque l'évidence de porter l'inclusion et la justice sociale. Ces idées supposent néanmoins la mise en place de moyens. Il faut changer de prisme d'entrée autour de la question du handicap. Nous accueillons des étudiants et certains connaissent des situations de handicap.

Elle signale qu'une étudiante de M2 FLE a l'année dernière effectué un travail sur l'accessibilité numérique et pense qu'offrir des stages sur ce sujet pourrait permettre d'avancer sur ce chantier.

Mme Lafourcade se félicite que l'information circule sur les besoins des étudiants en situation de handicap au sein des UFR et souligne la place primordiale de l'enseignant au sein de ce schéma.

Le travail mené autour de l'aménagement est effectué en équipe plurielle afin de partager les compétences pour évaluer la situation compte tenu de la nature du handicap et définir la compensation pour l'étudiant. Aujourd'hui, il ne s'agissait que de traiter du contrôle continu mais l'étudiant en situation de handicap est avant tout un étudiant à part entière et une plus grande visibilité de l'accompagnement global est nécessaire pour mieux anticiper les différents aspects qui le touchent : accessibilité aux locaux, aux documents, au numérique, le rythme de travail, ...

Mme Mellac pense que les dispositions prises autour de cette question bénéficieront également à tous les étudiants.

X/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Mellac prévient que les membres du bureau seront invités à rejoindre les différents groupes de travail mis en place dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H10.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRE